

Un report dans les journaux de Roubaix de nos annonces et insertions de nos journaux de Nord de France, du Nord de la France et de l'Étranger sans aucune augmentation de prix.

Annonces Légales

Société Anonyme par actions de l'Hippodrome Roubaisien
Capital social 300.000 Fr.
Siège social à Roubaix, Boulevard Gambetta

Il est constaté que l'inscription a été faite dans le Journal de Roubaix, le 26 Juin 1934, et que l'assemblée générale a été convoquée en vertu de la loi du 24 Juin 1867.

ARTICLE 11.
D'un contrat passé devant M. DETHOIT, notaire à Roubaix, le 26 Juin 1934, ont été constitués un capital social de 300.000 francs, divisé en 30.000 actions de 10 francs chacune.

ARTICLE 12.
Le siège social sera à Roubaix, boulevard Central, dans les locaux de l'ancien hôtel de la Société de Roubaix, rue du Château, n° 11.

ARTICLE 13.
Le capital social est divisé en 30.000 actions de 10 francs chacune. Les actions sont émises au pair et sont libérées de plein droit.

ARTICLE 14.
Les actions sont nominatives et elles sont émises au pair et sont libérées de plein droit.

ARTICLE 15.
Les droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelques mains qu'ils passent, et la cession est toujours libre et n'est soumise à aucune formalité.

ARTICLE 16.
Les administrateurs sont nommés pour six ans, ils peuvent toujours être réélus.

ARTICLE 17.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 18.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 19.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 20.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 21.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 22.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 23.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 24.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 25.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 26.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 27.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 28.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 29.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 30.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 31.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 32.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 33.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 34.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 35.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 36.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 37.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 38.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 39.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 40.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 41.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 42.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 43.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 44.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 45.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 46.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 47.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 48.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 49.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 50.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 51.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 52.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 53.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 54.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 55.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 56.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 57.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 58.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 59.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 60.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 61.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 62.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 63.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 64.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 65.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 66.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 67.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 68.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 69.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 70.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 71.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 72.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 73.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 74.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 75.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 76.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 77.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 78.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 79.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 80.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 81.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 82.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 83.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 84.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 85.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 86.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

ARTICLE 87.
Le conseil d'administration est investi de toutes les fonctions qui ne sont pas réservées par la loi.

IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE-LIBRAIRIE

ALFRED REBOUX

ROUBAIX, 17, RUE NEUVE, 17, ROUBAIX

Cartes de visites

100	2 fr. 25
200	3 fr. 25
300	4 fr. 25
400	5 fr. 25
500	6 fr. 25
600	7 fr. 25
700	8 fr. 25
800	9 fr. 25
900	10 fr. 25

BEAU CHOIX DE PANTONS À LETTRES

Une jolie boîte de papier anglais, 20 feuilles et 25 enveloppes blanc, et nuances assorties à 1 fr. — 25 feuilles et 25 enveloppes, la boîte 0,50 centimes.

AGENCES DE BUREAUX ET DE POCHES

Grand choix de Calendriers, Ephémérides et Almanachs p^r sociétés

ETABLISSEMENT DES BAINS

RUE SAINT-ANTOINE, ROUBAIX

Ouverture tous les jours de la semaine, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. Les dimanches de 10 heures du matin à 1 heure.

BAIN HYGIÉNIQUE AROMATISÉ

0,90 centimes (service compris). Service à domicile.

VOYAGER, DRAPERIES ET TISSUS

viailant départements Nord, Somme, Pas-de-Calais et Flandre, etc. etc. Gros et demi-gros. Demandez le catalogue et le prospectus. BUREAU: 30, boulevard de Belfort.

DOMESTIQUE

Un homme marié, 35 ans, bon caractère, sachant conduire les chevaux, demande place. S'adresser à M. LEBLANC, 47, rue Esquermoise, 47, Lille.

AVIS DIVERS

C^o DU GAZ DE ROUBAIX
POUR L'ÉCLAIRAGE

Le Chauffage et la Force Motrice

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

POUR L'ÉCLAIRAGE LE CHAUFFAGE & LA FORCE MOTRICE

DESCLES FRÈRES & C^o

GABINET LE MASSON

DENTISTE

6, rue de l'Espérance, rue de la Gare, ROUBAIX

BOULOGNE-SUR-MER GRAND

Hôtel du Nord & Continental

25, rue Victor Hugo. (Ouvert toute l'année) à proximité de la mer et au centre de la ville.

PURGATIFS DÉPURATIFS

ENGAGEMENTS D'INTERÊT, Constipation, Migraines, Coliques, etc.

Exiger les Véritables

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur Franck